



Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques
Service Assemblées – Affaires générales

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 23 au 30 avril 2020

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS	Page 001
(pas de délibération)	
II – DECISIONS DU PRESIDENT	Page 002
III – ARRETES REGLEMENTAIRES	Page 003
(pas d'arrêté réglementaire)	

I - DÉLIBÉRATIONS
(pas de délibération)

II - DÉCISIONS

Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

DÉCISIONS N'EXCÉDANT PAS LE CADRE DE LA DÉLIBÉRATION N°I-3 DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ DU 16 OCTOBRE 2017

DU 23 AU 30 AVRIL 2020

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 23 avril 2020

N°2020/175 COTISATION 2020 NOVA CHILD

Il a été décidé d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association Nova Child. Le montant de la cotisation, pour l'année 2020, s'élevant à 20 000 €.

N°2020/176 MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉHABILITATION DU CHÂTEAU DU CHÊNE LANDRY À
CHOLET - LOTS N°1-2-3-4-5-7-8-10

Il a été décidé de confier les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du château du Chêne Landry (Golf) à Cholet, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Renforcement de plancher – Démolition, à la société MIGOUT IDEM, sise 54 rue de Maunit, ZAE de Maunit, 85290 MORTAGNE-SUR-SÈVRE, pour un montant de 125 910,61 € HT, soit 151 092,73 € TTC,
- Lot n°2 : Désamiantage, à la société TP PINEAU, sise zone Anjou Actiparc, allée pièce beurre, 49160 LONGUÉ-JUMELLES, pour un montant de 16 955 € HT, soit 20 346 € TTC,
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium, à la société WOODWORK, sise zone artisanale des sources, Melay 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU, pour un montant de 38 746,40 € HT, soit 46 495,68 € TTC,
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures, à la société APH CONCEPT, sise ZA du Moulin, 6 avenue Mocard, La Verrie, 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 37 721,40 € HT, soit 45 265,68 € TTC,
- Lot n°5 : Agencement, à la société CNA DECOBOIS, sise 6 rue François Mansart, 85300 CHALLANS, pour un montant de 24 722 € HT, soit 29 666,40 € TTC,
- Lot n°7 : Revêtements de sols souples - Faïence, à la société RINGEARD DÉCORATION, sise 10 boulevard de Touraine, 49300 CHOLET, pour un montant de 25 949,24 € HT, soit 31 139,08 € TTC,
- Lot n°8 : Peinture, à la société PAILLAT Norbert, sise 76 rue François de Chabot, 49360 YZERNAY, pour un montant de 27 311,73 € HT, soit 32 774,08 € TTC,
- Lot n°10 : Électricité – Courants forts et courants faibles, à la société CEGELEC Maine et Loire Tertiaire, sise square James Joule, BP 51201, 49312 CHOLET Cedex, pour un montant de 52 880 € HT, soit 63 456 € TTC.

AUTRES DÉCISIONS

Néant

III - ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

(pas d'arrêté réglementaire)